



# Bois Persan Info

**Lettre d'information du  
Syndicat de Copropriété  
du Bois Persan**

Place de Suse, 91400 ORSAY

Directeur de la Publication ⇨  
Serge GOUT, Président du  
Conseil Syndical

Diffusion ⇨  
manuelle dans les boîtes aux  
lettres + courrier ou courriel  
aux Copropriétaires non-  
résidents



Dépôt Légal : Mars 2011 –  
ISSN : 2115-3167 – Gratuit

Tout en souscrivant généralement  
au contenu des articles publiés  
dans "BP Info", le Conseil Syndical  
laisse aux Copropriétaires qui s'y  
expriment la responsabilité des  
opinions et informations émises.

## Assemblée Générale

N'oubliez pas de  
transmettre votre **POUVOIR**  
si vous êtes indisponible.

### Commissions existantes

- Immeuble
- Espaces verts
- Finances
- Préparation AG
- Voierie / réseaux
- Accueil des nouveaux

Avril 2013 - numéro 22 - [boispersan@orange.fr](mailto:boispersan@orange.fr) - <http://leboispersan.free.fr>

## Prochaine Assemblée Générale ⇨ 12 avril 2013 à 20h00

La question centrale de cette Assemblée Générale sera l'élection d'un nouveau Syndic. Le Conseil Syndical présentera les candidatures de deux Syndics professionnels dont il a soigneusement examiné les conditions. Il s'agit des entreprises FRABAT et URBANIA. A ce jour il n'y a pas de candidature de Syndic-Copropriétaire mais cette possibilité restera ouverte jusqu'au jour de l'Assemblée Générale elle-même.

Pour vous exprimer sur cette question et les autres, si vous ne pouvez être présent(e) à l'Assemblée Générale, pensez à transmettre votre pouvoir avec vos consignes de vote.

## Questions sur l'ordre du jour **Curage des canalisations**

Quelques Copropriétaires nous ont communiqué à l'avance leurs questions, ce qui permet d'y répondre ici en attendant le débat de l'Assemblée Générale.

**Copropriétaires débiteurs** : tous les Copropriétaires étaient à jour de leurs appels de fonds au 31 décembre, ce qui est exceptionnel (merci). Le solde négatif qui apparaît dans les comptes ne sera réellement dû qu'après l'approbation des comptes et sera appelé avec l'appel de juillet (quelques euros par maison et quelques dizaines d'euros par appartement). La liste sera à disposition des Copropriétaires le jour de l'Assemblée Générale.

**Compte d'attente** : certaines écritures ne peuvent pas être purgées avant 10 ans.

**Trésorerie** : l'écart entre les dettes aux fournisseurs et le solde de trésorerie est de (4 988€ - 3 536€ = 1 452€) ce qui est très proche de l'insuffisance de l'exercice : 1 528€ (écart entre les fonds appelés et les sommes dépensées). Mais ceci est normal puisqu'une copropriété ne peut faire ni bénéfice ni déficit. Tout bénéfice est " reversé " aux Copropriétaires lors de l'exercice suivant (à travers un appel de fonds diminué) et toute insuffisance (déficit) est compensée par un appel de fonds augmenté.

La consultation juridique écrite qui a été faite en mars 2013 confirme les dispositions de prise en charge du curage des portions de canalisation communes à deux maisons par la Copropriété. Tout changement à cette disposition, visant par exemple à faire prendre en charge ce curage par les deux Copropriétaires mitoyens devrait faire l'objet d'une modification du Règlement de Copropriété avec un vote à l'unanimité en Assemblée Générale car il modifierait la répartition des charges. Une copie de cette consultation est disponible dans le site du Bois Persan.

## Désherbage alternatif

La Mairie d'Orsay nous confirme par courrier daté du 6 mars 2013 que nous pourrions « continuer à bénéficier du désherbage alternatif ». C'est une très bonne nouvelle !

## Conseil Syndical

Le Conseil Syndical a besoin de nouveaux volontaires, pour un travail convivial, une soirée par mois maximum. N'hésitez pas !

## Contrôle des comptes

Le contrôle des comptes a été effectué vendredi 5 avril, par Hugues ANDRE et Christophe AUSSAGUES, Conseillers Syndicaux.

**Au dos de ce BP Info, un pouvoir pour l'AG.**